

inFOgironde :

Poursuivons la mobilisation !

Cher·e camarade,

Dans cette inFOgironde, nous te parlerons :

- des mobilisations,
- du vademecum sur la mise en place des groupes de besoins,
- des IMP, HSE et du pacte,
- de la carrière,
- du climat scolaire,
- des contractuels enseignants dans notre académie,
- des concours.

Dans « Le saviez-vous ? », tu trouveras le dernier communiqué de la FNEC FP-FO sur la subrogation pour les AESH. Le ministère a donné raison à FO.

Dernière information : La CEF (Commission Exécutive Fédérale) a eu lieu mercredi et jeudi ; tu trouveras la résolution ici. Concernant le « choc des savoirs », il est écrit : « La CEF réaffirme ses revendications en ce sens, en particulier son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et de ses mesures : groupes de niveau au collège, classe de prépa-2nde, remise en cause de la liberté pédagogique à travers la labellisation des manuels, le pilotage par l'évaluation avec une généralisation des évaluations nationales des élèves du CP à la 5ème, ainsi qu'en seconde et en CAP, l'envoi de professeurs des écoles au collège en utilisant, dans un premier temps, le Pacte... La CEF considère que le moyen le plus efficace face à ce gouvernement pour obtenir satisfaction reste la grève et sa généralisation. Elle constate également que les parents d'élève ont joué un rôle moteur dans la mobilisation avec des opérations « établissements déserts », des réunions publiques. [...]

La CEF considère que soumettre l'issue des mobilisations contre le « choc des savoirs » aux décisions des CA, c'est laisser les mains libres au gouvernement. C'est isoler les personnels et renvoyer à la résistance locale.

La CEF invite les syndicats de la fédération à multiplier les réunions syndicales, meilleur outil que nous avons pour renforcer nos liens avec les collègues qui refusent les contre-réformes, et pour relier les revendications entre elles, pour relier le refus du « Choc des savoirs » au refus de la politique d'ensemble contre l'Ecole.

Constatant que la réforme fait l'unanimité contre elle et que la colère des personnels est intacte, la CEF est attentive à toutes les mobilisations qui se poursuivent et ne s'interdit rien pour mobiliser les personnels, y compris par la grève jusqu'au retrait de la réforme du « Choc des savoirs ».

La semaine dernière, la mobilisation s'est poursuivie. Les collègues du collège Pablo Neruda se sont mis en grève et un rassemblement s'est tenu à Bordeaux à 18h le 30 mai. Ce même jour, des opérations collèges morts ont été bien suivies aux collèges St André à Bordeaux, de Saint Aubin de Médoc, Georges Rayet à Floirac, Émile Combes à Bordeaux, Monséjour à Bordeaux.

Des collègues parlent de boycotter les webinaires. Certains poursuivent la grogne en écrivant des lettres, des motions et en s'opposant aux DGH en CA. Pour la poursuite du combat, tu pourras lire l'inFOflash sur l'AG du 31 mai.

Vademecum : il n'y a pas de bonne application de la réforme !

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGSCO), en lien avec l'inspection générale et des professionnels de terrain (mais on se demande bien lesquels), a sorti le manuel d'accompagnement pour la mise en place des groupes de niveaux en mai 2024. Cette organisation implique un changement en profondeur du métier d'enseignant de mathématiques et de lettres. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une véritable machine à dégrader les conditions de travail de tous les personnels. Nous t'invitons [à lire les extraits sur ce communiqué](#), il est très parlant !

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir partout, sans attendre, afin de mettre en discussion tous les moyens efficaces pour empêcher la réforme Attal, y compris par la généralisation au plan national, dans toutes les académies, du blocage des établissements par la grève et sa reconduction jusqu'à satisfaction des revendications :

- abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs »,
- annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires, dont près de 700 millions à l'Éducation Nationale,
- annulation des suppressions d'heures, de postes, de classes programmées à la rentrée 2024 et création des heures, des postes et des classes nécessaires,
- arrêt/abrogation des contre-réformes qui cassent l'école publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, pacte enseignant, acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réforme des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des agrégés, etc.,
- augmentation du point d'indice (10 % tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000).

IMP, HSE et pacte

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a consacré plus de 700 millions d'euros au pacte pour l'année scolaire 2023-2024. Loin de revenir sur le pacte, le ministère va augmenter son enveloppe, ce qui se fera très probablement au détriment des IMP et HSE au nom de la recherche d'économies (il resterait 130 millions d'euros à trouver).

Avec le pacte, il s'agit de nous faire basculer d'un système basé sur des missions liées à nos statuts à un système de contrat qui dérogerait aux statuts. Le pacte, individuel et défini établissement par établissement, permet avec l'accord de l'intéressé-e de déroger aux limites protectrices garanties par le statut (missions, obligations, temps de travail). Le pacte, matérialisé par une lettre de mission qui peut être modifiée en cours d'année selon les nécessités de service, est un engagement vis-à-vis du chef d'établissement qui sera seul juge de son accomplissement.

Le pacte Macron-Ndiaye menace directement les HSE et les IMP. De fait, il est annoncé pour la rentrée 2024, une baisse des HSE et des IMP mais une hausse des parts de pacte. Le bilan de ce dernier n'est pourtant pas honorable. La ministre Belloubet peut bien flagorner dans sa communication officielle en annonçant que « le pacte a atteint très largement ses objectifs », la réalité est que seuls 30% des enseignants ont adhéré au pacte.

Tu peux lire ici [le communiqué du SNFOLC](#).

Carrières : hors-classe

Concernant la hors-classe, les avis pour les certifiés sont consultables sur I-prof. Maintenant, à cause du PPCR, il n'y a plus véritablement de carrière : tout se fait selon l'avis et l'ancienneté. Tous les ans nous intervenons pour les collègues ayant une opposition à la hors-classe (il y a en a très peu dans notre académie), pour les collègues proches de la retraite et pour ceux qui sont à l'échelon 11 ou y arrivent. Si tu es dans ce cas, signale-le-nous afin que nous intervenions. Tu trouveras ici [les informations concernant la hors-classe](#).

Climat scolaire : « sursaut d'autorité »

Dégradation du climat scolaire, hausse des violences à l'école contre les personnels, contre les élèves... Les agressions se multiplient au point que cette violence se banalise, que les personnels renoncent à signaler les agressions dont ils sont victimes ou renoncent à se défendre. Lundi 27 mai, à nouveau, trois ans seulement après le meurtre de Samuel Paty, six mois après celui de Dominique Bernard à Arras le 13 octobre 2023, ou encore l'agression d'une collègue de Rennes, une professeure d'anglais a été agressée au couteau durant son service dans un lycée du Maine-et-Loire. Tout cela concourt à une grande détresse des personnels.

Après l'assassinat de Dominique Bernard, Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation Nationale, avait promis un engagement de l'état aux côtés des personnels et s'était déclaré favorable à une mise en œuvre automatique de la protection fonctionnelle.

Désormais premier ministre, le renforcement des mesures de protection des personnels ont disparu de l'ordre du jour. Elles ont été remplacées par une communication à grands renforts de déclarations sur un « sursaut d'autorité » et de formules choc du type « Tu casses, tu ré pares. Tu salis, tu nettoies. Tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter. » Pour en savoir plus, tu peux lire [le communiqué du SNFOLC](#).

Contractuels enseignants

Les contractuels CDisés ont reçu une lettre de la part du rectorat qui rappelle les textes. Les contractuels CDIsés qui n'auraient pas de poste à la rentrée seraient affectés dans un établissement de rattachement. Cela leur permettrait donc d'attendre un poste et d'être payé à la hauteur du temps de travail inscrit sur leur contrat.

Pour les contractuels en CDD, il est proposé de confirmer votre souhait de renouvellement pour rester dans le vivier de remplaçants. Nous ta conseillons de le faire **rapidement si tu es dans ce cas**.

Si tu as reçu un autre type de lettre, dis-le-nous.

Concours

L'existant, c'est la masterisation aggravée par la loi Blanquer (titularisation à bac +6 avec une année de « stagiaire » à mi-temps ou temps plein). Le ministère prétend résoudre le manque d'attractivité par le retour à un concours à Bac+3. Mais pourquoi fait-il le choix de ne pas titulariser les lauréats après une année de fonctionnaire stagiaire ? Pourquoi crée-t-il une année de M1 de lauréat-étudiant sans statut et payé au lance-pierre, et qui ne donne pas accès de droit à l'année de fonctionnaire stagiaire en M2 ? Pourquoi créer cette année de M1 qui n'a aucune utilité du point de vue de la formation professionnelle puisque ceux déjà détenteurs d'un master en sont dispensés ? **Parce que le gouvernement maintient la masterisation des concours ! En réalité, tout est fait pour détourner du concours, pour accroître encore la contractualisation !**

Pour en savoir plus, tu peux lire [le communiqué du SNFOLC](#).

Bonne semaine.

Le bureau du SNFOLC

Informations confédérales nationales :

[Réactions FO aux annonces de l'assurance chômage : qui veut tuer son chien l'accuse de la rage](#)

[Formation professionnelle : le hold-up du gouvernement continue](#)

[Les sénateurs s'attaquent au droit de grève](#)

[Haro sur les dépenses sociales](#)

Informations de l'UD FO de Gironde :

[Salaires, ils gagnent](#)

Dates importantes :

Mutations des titulaires : résultats du mouvement intra mercredi 12 juin

« Le saviez-vous ? »

AESH :

**Subrogation dans les académies,
le ministère donne raison à FO**

La FNEC FP-FO a porté longtemps et à tous les niveaux cette demande essentielle pour les AESH. Nous sommes intervenus au ministère, en audience, dans les instances, qu'elles soient départementales, académiques ou ministérielles pour dire la nécessité impérieuse exprimée par ces personnels, déjà précaires, de pouvoir bénéficier de la subrogation.

Lors de congés maladie, certaines se retrouvaient piégées et se voyaient imposer des prélèvements, sans explication, en dehors de toute limite légale, qui les plongeait encore plus dans la précarité. C'était inadmissible pour FO. Les remontées étaient unanimes et la revendication aussi.

Le ministère a finalement annoncé le passage de tous les services de gestion à la subrogation à compter du 1er janvier 2025. C'est une victoire pour Force Ouvrière.

Poursuivons la bagarre pour gagner sur les autres revendications : un statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL !